

M. de Cotret: Nous nous débarrassons d'une société qui a englouti plus de 830 millions de dollars et dont la valeur comptable n'était plus que de 140 millions à la fin de décembre et cela uniquement grâce à une injection de capital de 200 millions que nous avons dû faire au cours de l'année. Nous disons aux contribuables du pays que nous cessons d'engloutir leur argent dans cette compagnie ou il aurait encore fallu investir 200 millions de dollars environ l'année prochaine, et cela dans l'intérêt des employés et du Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE CONSTRUIRE UN CENTRE DE TOXICOLOGIE À GUELPH (ONT.)

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Elle concerne le Centre canadien de toxicologie de Guelph. Je crois que le conseil d'administration du Centre a maintenant l'intention de trouver dans le privé tous les fonds nécessaires pour construire le Centre. En conséquence, le ministre pourrait-il donner l'assurance que les demandes de financement de la recherche que le Centre soumettra seront étudiées avec bienveillance par le ministère?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'étudie la question soigneusement et d'un œil favorable. Comme le député le sait, le gouvernement accorde une priorité élevée aux recherches en toxicologie et il a même créé, en février, un fonds de un million de dollars pour ces recherches et en particulier pour leurs applications à la faune.

Toutefois, nous devons étudier toutes les propositions dans le contexte d'un programme général, au lieu de prendre nos décisions au coup par coup. Le député peut être assuré que la proposition dont il parle sera envisagée dans cette optique.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND—L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, nous avons posé dix questions pour essayer d'obtenir des renseignements sur la vente de de Havilland à Boeing. Tout ce que nous avons constaté, c'est que le ministre ne veut pas informer le Parlement de la nature de cette affaire tant qu'elle n'est pas conclue. Le ministre ne pense-t-il pas que le Parlement du Canada devrait pouvoir avoir accès aux documents sur la base desquels va s'effectuer cette vente avant qu'elle ne soit conclue?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la réponse est non. Nous vendons une entreprise commerciale dans des conditions que nous avons exposées à tous les députés. Une fois que toute l'affaire sera réglée, nous serons enchantés d'en communiquer les moindres détails à la Chambre. Mais vous disposez de la totalité des informations sur cette affaire qui peuvent être actuellement rendues publiques.

Questions orales

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DIVULGUER LES INFORMATIONS PERTINENTES AVANT LA CONCLUSION DE LA VENTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement ne divulgue-t-il pas ces informations avant la conclusion de cette affaire? Ne pensez-vous pas que le Parlement a le droit de savoir ce que fait le gouvernement du Canada?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pour une fois je suis entièrement d'accord avec mon collègue. Le gouvernement a le droit de savoir.

M. Deans: Le Parlement.

M. de Cotret: Je peux lui donner l'assurance que le gouvernement le sait.

La question supplémentaire sera évidente, monsieur le Président. Bientôt, ils vont demander au ministre des Finances de soumettre ses propositions budgétaires à un comité du cabinet avant de les soumettre à la Chambre. Nous gérons le gouvernement en gestionnaires. Nous sommes en train de conclure une affaire qui est bonne pour le Canada, et nous allons la mener à bien.

LE DROIT DU PARLEMENT D'ÊTRE INFORMÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre n'admet-il pas que c'est une affaire privée qui se règle entre amis au conseil des ministres? C'est la vente d'une entreprise publique à une entreprise privée américaine. Pourquoi le Parlement n'a-t-il pas le droit d'être informé?

M. Turner (Vancouver Quadra): Excellente question.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition dit que c'est une excellente question. Quand les libéraux ont acheté de Havilland, pourquoi l'ont-ils fait par la bande au lieu de présenter l'affaire à la Chambre? Cet achat n'a été ni présenté ni discuté à la Chambre. Si c'est une si bonne question, pourquoi le parti libéral qui était au gouvernement à l'époque ne s'est-il pas conformé aux conseils qu'il nous donne maintenant? Il faudrait savoir.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

L'OFFRE D'ACHAT DE LA RAFFINERIE GULF DE MONTRÉAL PAR LA SOCIÉTÉ GAZ MÉTROPOLITAIN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mercredi, le premier ministre déclarait aux travailleurs que la compagnie Gaz Métropolitain n'avait pas fait une offre sérieuse. Aujourd'hui les gens de la compagnie Gaz Métropolitain contredisent les propos du premier ministre et disent qu'ils ont fait une offre sérieuse, et même ils mentionnent qu'ils sont en contact avec votre bureau. Est-ce que la ministre peut nous dire qui dit la vérité dans ce dossier-là? Le premier ministre ou les gens de Gaz Métropolitain?